



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 12 décembre 2024**

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 06/12/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 16- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Gwladys BRANGER, M. Sébastien BESSON, M. Richard LOPEZ, Mme RAVELEAU DUAUT Magalie

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Françoise MÉNARD

**2024-12-12-001.3 – Sollicitation de la subvention Fonds vert - Renaturation des villes et des villages**

**Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école privée en Espace de santé, la commune a ciblé plusieurs subventions possibles dont :

- La désimperméabilisations des sols (Fonds vert - Renaturation des villes et des villages).

Il est proposé au conseil municipal de valider la demande de subvention suivante pour un maximum de :

- ✓ 15 000 euros : Fonds vert - Renaturation des villes et des villages

Les montants présentés sont les montants maximums que la commune pourra obtenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ↳ **VALIDE** la sollicitation du FOND VERT RENATURER pour le montant maximum de 15 000€

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Secrétaire de séance  
Mme Françoise MÉNARD



Registre certifié conforme,

Le Maire  
Benoît COUTEAU